

Image not found or type unknown



Divorce par consentement mutuel

Par **bachirhachemi**, le 27/10/2008 à 12:38

mon épouse et moi sommes séparés depuis 4 ans. Nous avons entamé en 2005 une procédure de divorce amiable mais l'avocat a oublié de transmettre certaines pièces et je n'ai pas pu me rendre à la deuxième audience. rnpouvons nous refaire une procédure de divorce par consentement mutuel

Par **jeetendra**, le 27/10/2008 à 13:46

bonjour, j'ai écrit un article sur le divorce par consentement mutuel sur mon blog dans legavox.fr ou sur [accueil.dexperatoo](http://accueil.dexperatoo.com), lisez le, votre divorce étant peut être devenu caduc, il va falloir recommencer une nouvelle procédure, donc des frais supplémentaires, cordialement